



MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU POSTE D'EMPLOYÉ DE SOUTIEN

La municipalité de Saint-David-de-Falardeau est à la recherche d'un employé de soutien.

Description de tâche selon l'entente de travail :

« Le salarié de soutien a la charge d'aider et de soutenir les employés techniques dans l'exécution de l'ensemble des tâches de maintenance, d'entretien, et de vérification relatives aux propriétés et /ou responsabilités municipales et toutes autres tâches dévolues spécifiquement par le représentant de l'employeur ».

Exemples de tâches :

- Entretien des bâtiments municipaux (menuiserie, peinture, plâtrage, plomberie) et des terrains (pelouse, feuilles, aménagement paysager, terrains sportifs).
- Support aux activités (déplacement de chaises, surveillance).
- Conciergerie et déneigement manuel.
- Opérations liées au traitement des eaux potables et usées.
- Dégel de conduites d'aqueduc.
- Inspections des routes et des bâtiments.
- Aréna (Resurfaceuse, entretien ménager, autres tâches).
- Ressourcerie (superviser les clients, suivi des conteneurs).

Formations et expérience requises :

- Un an comme ouvrier municipal ou trois ans en tant qu'ouvrier ou manœuvre dans un autre domaine.
- Être prêt à faire la formation de pompier I (environ 300 h).
- Diplôme d'études secondaires complété.

Autres critères obligatoires :

- Permis de conduire classe 5 valide.
- Capacité à faire du travail physique exigeant.
- Capacité à travailler dans des conditions parfois difficiles (Bruit, poussière, odeurs, chaleur, froid, hauteurs).
- Examen médical complet par un médecin désigné par l'employeur.

Seraient un atout :

- DEP, AEC ou DEC dans un domaine connexe aux travaux publics (ex : génie civil, menuiserie, traitement des eaux).
- Compétence reconnue en traitement de l'eau potable et eau usée.
- Formation pompier I déjà complétée.
- Carte de compétence CCQ.

Conditions de travail :

- Il s'agit d'un emploi permanent, temps plein.
- L'horaire habituel de travail de ce poste est du lundi au vendredi (40 h/sem.) auquel s'ajoute une garde d'urgence (Incendie et travaux urgents) pour les soirs et weekend selon un horaire régulier. L'horaire est sujet à des changements occasionnels en fonction des besoins de l'organisation.
- Le salaire prévu à l'entente de travail en vigueur varie de 18,98 \$/h à 23,72 \$/h au sommet de l'échelon salarial. Une compensation est versée pour la période de garde.
- La Municipalité offre une assurance collective et un fonds de pension à prestations déterminées.
- Une période de probation de 12 mois est à prévoir.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse ci-bas avant jeudi le 27 février 2020 à 12 h (midi).

Municipalité de Saint-David-de-Falardeau
140, boul. Saint-David
Saint-David-de-Falardeau, Qc
G0V 1C0
Ou par courriel à: info@villefalardeau.ca

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général
12 février 2020